

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°21/2020

Nomenclature ACTE :
5.1 Election exécutif

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	

Date de la convocation :
29 juin 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **vendredi 3 juillet** à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, André EMMENDOERFFER, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoir : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : M. Damien LESPINASSE

ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DE HERISSON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier adjoint

M. Gilles JACQUET se propose à ce poste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (6 bulletins écrits « contre ») : 6

Nombre de suffrages blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– M. Gilles JACQUET 9 (neuf) voix

M. Gilles JACQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire.

Deuxième adjoint

Mme Emilie BERGONHE et Mme Josette DOURBIAS se proposent à ce poste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme Emilie BERGONHE 7 (sept) voix

– Mme Josette DOURBIAS 8 (huit) voix

Mme Josette DOURBIAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe au maire.

Troisième adjoint

M. Philippe PERCHE et M. Denis BONNEAU se proposent à ce poste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Philippe PERCHE 7 (sept)voix

– M. Denis BONNEAU 8 (huit) voix

- M. Denis BONNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

Quatrième adjoint

Mme Emilie BERGONHE et M. André EMMENDOERFFER se proposent à ce poste.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 8

Nombre de suffrages blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

– M. Philippe PERCHE 8 (huit) voix, 8 bulletins considérés nuls

– Mme Emilie BERGONHE 7 (sept) voix

– M. André EMMENDOERFFER 0 (zéro) voix

Mme Emilie BERGONHE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée
4^{ème} adjointe au maire.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 6 juillet 2020

Le Maire,



Stéphanie CUSIN-PANIT

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 003-210301271-20200703-DEL2020030721-DE